

# Distribution des vaccins contre la COVID-19 au Canada

## ◀◀◀ Qui fait quoi? ▶▶▶

### Santé Canada

- Effectue un examen approfondi et indépendant de toutes les données relatives aux vaccins.
- Autorise l'utilisation d'un vaccin au Canada seulement s'il est sécuritaire et efficace, s'il respecte les normes de fabrication et si ses avantages l'emportent sur les risques qu'il pose.

### Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)

- Formule des recommandations concernant les groupes qui devraient être immunisés en priorité à l'aide des vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada.
- Prend les décisions à cet égard en s'appuyant sur les nouvelles données probantes, sur les facteurs biologiques et sociaux influençant le risque d'être atteint d'une forme grave de la COVID-19 ou de développer des complications graves liées à la maladie, ainsi que sur des éléments de base orientant la prise de décisions éthiques.

### Agence de la santé publique du Canada

- Travaille avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour identifier et acheter des vaccins et des fournitures.
- Détermine la répartition des vaccins entre les provinces et les territoires et assure leur distribution.

### Provinces et territoires

- Déterminent de quelle façon répartir et distribuer les vaccins en fonction des recommandations du CCNI et de leur situation particulière.
- Distribuent les vaccins sur leur territoire aux communautés autochtones vivant dans les réserves et dans les milieux urbains.

### Cliniques de vaccination

- Administrent les vaccins aux personnes admissibles qui ont donné leur consentement.

### Services aux Autochtones Canada

- Appuie des programmes de vaccination adaptés à la culture en offrant aux communautés des Premières Nations vivant dans les réserves ou, dans certains cas, à des organisations offrant des services aux Autochtones vivant en milieu urbain ce qui suit : du soutien financier, du soutien en ressources humaines, des conseils, de l'équipement de protection individuelle (EPI) et des fournitures pour les cliniques.
- Participe à l'organisation de discussions permettant aux partenaires autochtones, aux organismes fédéraux, aux provinces et aux territoires d'établir des liens et d'intégrer des considérations liées à la situation des Autochtones dans leurs processus décisionnels.
- Recommande de vacciner en priorité les Autochtones, peu importe où ils vivent.